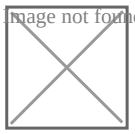

Thc à la limite inférieure de 0,1ng/l retrait de points ?

Par **Bachert75**, le **01/12/2015** à **21:42**

Bonjour, le fils d une amie vient d être convoqué au commissariat un mois après une garde à vue pour contrôle salivaire positif puis prise de sang et garde à vue.On vient de lui annoncer que son taux etant à la limite du seuil il avait donc juste un rappel à la loi. Notre question est de savoir si la procedure s arrête ici uniquement sur le plan pénal ou s il y aura quand même une sanction administrative avec une amende (pour frais médicaux) et retraits de points ou non. Les policiers lui ont dit qu il n y aurait rien mais sa mère craint qu il ait confondu retrait de points et suspension. Il lui en reste seulement 4 et pas de stage possible avant six mois. Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés